

# Forêt

NUMÉRO 72 JANVIER 2002

DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES



La forêt :  
bientôt une nouvelle  
politique de  
consultation



Québec 

# sommaire

## INFO FORÊT - JANVIER 2002

- 2 | **Fructueuses consultations sur le prochain inventaire écoforestier**
- 3 | **En photos : une « cathédrale » de plantation**
- 4 | **Bientôt, une nouvelle politique de consultation publique dans le secteur forestier**
- 6 | **Des visions en partage, des ressources en héritage**
- 7 | **Nouvelle usine de bois d'ingénierie de type structural à Saint-Félicien**
- 8 | **Nouvelle publication**

# Fructueuses consultations sur le prochain inventaire écoforestier

Par Gaétan Lord, Direction des inventaires forestiers

**D**ans le numéro d'avril 2001, le ministère des Ressources naturelles (MRN) annonçait l'amorce d'une réflexion, en vue de préciser les processus et les méthodes qui devraient caractériser le prochain programme d'inventaire écoforestier, prévu en 2003.

La première phase de la consultation, qui portait sur les orientations générales du prochain programme, s'est déroulée du 11 septembre au 19 octobre dernier. À cette occasion, la Direction des inventaires forestiers (DIF) a organisé des rencontres à Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saint-Jérôme et Jonquière, au cours desquelles on a présenté aux participants, surtout des clients utilisateurs de données d'inventaire, les différentes propositions contenues dans le document de consultation.

Les personnes présentes ont participé avec enthousiasme à des ateliers de travail qui leur ont permis d'échanger sur les différents thèmes de l'inventaire. On a également profité de l'occasion pour recueillir leurs opinions et leurs commentaires, au moyen d'un questionnaire détaillé.

Plus de 200 personnes ont participé aux sept rencontres. Le soin apporté à l'organisation de ces événements ainsi que la pertinence des interventions ont grandement facilité le déroulement des rencontres. Les recommandations formulées par les participants aideront les autorités du Ministère à bonifier le prochain programme.

La DIF prépare actuellement un rapport synthèse qui contiendra les résultats de cette première étape de la consultation. À la lumière de ces résultats, il sera notamment possible de dégager des tendances et d'orienter plus précisément la seconde phase, qui portera sur les aspects plus techniques des inventaires écoforestiers.

Le Ministère tient à remercier tous les participants ainsi que toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la première phase de la consultation. Tous ont su trouver, malgré des agendas souvent très chargés, le temps nécessaire au succès de cette importante démarche.

### INFO FORÊT Numéro 72 Janvier 2002

Info Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, gestionnaires fauniques, associations forestières, industriels forestiers, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

**Tirage :**  
6500 exemplaires

**Coordination :**  
Jacques Verreault

**Photos :**  
ministère des Ressources naturelles, sauf indication contraire

**Conception et mise en page :**  
Communication Publi Griffie

**Dépôt légal**  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0840-9315  
ISSN en ligne : 1496-8851  
2002-3000

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Ministère des Ressources naturelles  
Direction de la planification et des communications  
5700, 4<sup>ème</sup> Avenue Ouest, bureau B 302  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 627-8609  
Sans frais : 1-866-CITOYEN (1-866-248-6936)  
service.citoyens@mrn.gouv.qc.ca  
www.mrn.gouv.qc.ca



# En photos : une « cathédrale » de plantation

Par Jean-Bernard Fortin, Direction de la recherche forestière

**E**ntrez dans la plantation du rang Sainte-Philomène de Berthierville, c'est comme entreprendre un véritable pèlerinage dans une cathédrale... forestière. Imaginez une forêt de pins d'une hauteur moyenne de plus de trente mètres. C'est l'équivalent d'un édifice de trois étages!

*« Cette plantation mixte de Pins rouges, de Pins blancs et de Pins sylvestres est unique. Au point de vue de son rendement et de sa croissance, c'est la plus productive des plantations parmi un réseau de plus de 4000 parcelles. Au cours des années 30, lorsqu'on a fait le reboisement à partir de plants à racines nues de la pépinière de Berthierville, je crois que personne ne pouvait s'imaginer que cette plantation puisse devenir un jour*

*aussi magnifique, »* commente Guy Prigent, chargé de recherche en sylviculture à la Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles.

Dans l'une des trois parcelles étudiées, le volume total atteint 740 m<sup>3</sup>/hectare, ce qui représente une production annuelle de 11,2 m<sup>3</sup>/hectare. Par surcroît, ces chiffres sont probablement sous-estimés selon monsieur Prigent; les tarifs de cubage utilisés pour évaluer le volume de cette plantation sont perfectibles pour des tiges d'une telle grosseur. Cette plantation est si exceptionnelle que des outils de mesures comme les tarifs de cubage devront être ajustés.



Photo : J. Ménétier, MFRN

*Notez l'espacement entre les tiges, qui est suffisant pour laisser passer davantage de lumière et favoriser, par conséquent, une bonne régénération naturelle*



Photo : G. Prigent, MFRN

*Une image vaut mille mots; observez le randonneur, dont la stature est bien minime dans un tel environnement*

**Le 9 novembre 2001, le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, a rendu public un projet de *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.***

**La publication de ce projet s'inscrit dans la foulée de l'adoption, au mois de mai 2001, de la *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.***



Dorénavant, le ministère des Ressources naturelles va devoir mieux prendre en considération les valeurs et les besoins des populations. Ainsi, des consultations devront précéder et appuyer le choix des orientations à poursuivre.

### **Le projet de politique**

L'objectif premier de la politique de consultation proposée est de « permettre à la population, à ses représentants et aux différents groupes concernés d'influencer la gestion des forêts en faisant connaître leurs valeurs et leurs besoins au ministre des Ressources naturelles pour qu'il puisse établir des orientations et des objectifs qui concilient les diverses attentes exprimées, dans la mesure du possible, tout en étant conformes à l'intérêt général des Québécois ».

# Bientôt, une nouvelle politique de consultation dans le secteur forestier

*Par Gilles Lavoie et al,  
Bureau du sous-ministre associé aux forêts*

**C**ette nouvelle loi, qui mise sur la reconnaissance du caractère patrimonial de la forêt publique, fait beaucoup parler d'elle; certaines de ses dispositions, comme l'octroi des nouveaux contrats d'aménagement forestier, le redéploiement des unités d'aménagement ou l'imposition de nouveaux standards forestiers, environnementaux et industriels, aux bénéficiaires de droits dans les forêts publiques, commencent à être connues. Par contre, la décision du ministre des Ressources naturelles de rendre la gestion du milieu forestier exemplaire aux plans de la participation du public et de la transparence connaît une moindre visibilité, en dépit de son importance. Le dépôt du projet de politique de consultation est le premier jalon de cette réforme majeure.

Quand on s'intéresse à la forêt, on prend rapidement conscience que les enjeux de sa gestion sont à la fois nombreux et complexes. Par exemple, on doit chercher à satisfaire la demande en bois, tout en respectant de nouvelles exigences internationales, qu'elles

soient de nature environnementale, commerciale ou autre. Il faut également associer la population aux décisions qui touchent son environnement, l'informer davantage, considérer les droits et les valeurs des sociétés autochtones et leur procurer, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités, des moyens de se développer. De plus, il devient impératif d'implanter l'aménagement intégré des ressources comme une pratique courante, de mieux protéger le milieu forestier, d'en conserver la diversité biologique et de reconstituer des forêts « nouvelles » aussi semblables que possible à celles récoltées.

Répondre à ces besoins suppose des choix qui, tout en étant conformes à l'intérêt général des Québécois, vont satisfaire au mieux les attentes des populations plus directement concernées par l'aménagement des forêts, ainsi que les besoins des utilisateurs des ressources forestières.

En prenant connaissance des dispositions introduites dans la Loi sur les forêts, on y découvre de nouvelles obligations en matière de consultation publique.

On reconnaît ici que la gestion des forêts ne saura être véritablement « durable » que si elle favorise l'apport de la population. Si l'on veut que les citoyens et les communautés adhèrent aux choix qui sont faits en matière d'utilisation et d'aménagement des forêts, il faut qu'ils aient l'occasion d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions. Le Ministère doit être perméable à des préoccupations nouvelles et à celles émanant du milieu; il doit se montrer accueillant pour tous les groupes d'intérêt et pour toutes les disciplines, entretenir des relations ouvertes avec la population, ses collectivités et les communautés autochtones, afin que leurs intérêts soient bien compris, et chercher à toujours mieux connaître ses clients, dans le but de bien les servir.

Les futures consultations contribueront à bien faire connaître les intérêts en présence et favoriseront une plus grande concertation, si les conditions suivantes sont également remplies :

- les consultations doivent arriver tôt dans le processus de gestion et de décision;

- elles doivent porter sur des enjeux principaux, miser sur l'information des participants et déboucher sur des décisions qui doivent être clairement expliquées;
- leur déroulement doit favoriser la participation du plus grand nombre de personnes.

Ainsi, on trouve dans le projet de politique des principes à respecter :

- les consultations sont ouvertes à tous;
- les consultations des communautés autochtones sont menées selon des modalités distinctes;
- les règles établies en vue du déroulement des consultations sont claires, diffusées publiquement et garantissent la transparence des travaux de même que la participation aux débats;
- les objectifs des consultations sont bien expliqués;
- tous les participants ont le même accès aux informations disponibles, ces informations sont présentées clairement et simplement;
- la formule des consultations favorise le partage des informations entre tous les participants, dans un esprit d'ouverture et de coopération;
- les délais de préparation accordés aux participants sont raisonnables;
- chaque consultation fait l'objet d'un rapport public;
- les décisions qui suivent les consultations sont expliquées;
- le public est informé des résultats des actions posées conformément aux orientations adoptées.

# publique

Les consultations vont aussi porter sur des enjeux majeurs de la gestion forestière. Il pourra s'agir d'orientations à poursuivre et de politiques et de programmes à développer; de la division du territoire forestier en de nouvelles unités d'aménagement qui, en 2005, remplaceront les aires communes; du choix des objectifs d'aménagement qu'il faudra poursuivre sur chaque territoire, dans le but de conserver la diversité biologique, de préserver des paysages, de maintenir ou d'augmenter la production de certaines ressources ou d'intégrer davantage les activités d'aménagement forestier aux autres activités qui ont cours en forêt; du classement d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

Quant aux modalités des consultations, il n'est pas possible de les définir dans une politique générale. Elles devront donc être discutées avec les principaux participants, pour tenir compte de

l'envergure et de la complexité des sujets et, surtout, elles devront respecter les principes mentionnés ci-dessus.

Un rôle de premier plan est proposé pour les conseils régionaux de développement (CRD). Selon la volonté exprimée, ceux-ci pourraient obtenir le mandat d'organiser des consultations sur des propositions ministérielles, pour recueillir les commentaires et les propositions d'organismes dans la région et pour définir et présenter une position régionale au ministre des Ressources naturelles. En ce moment, les CRD mènent, avec le concours des directions régionales de Forêt Québec, des consultations sur le contenu du projet de politique. Ces consultations régionales devraient s'achever vers la fin du mois de janvier 2002.



Des consultations distinctes sont aussi proposées pour les communautés autochtones, qui sont également invitées à participer aux consultations régionales, en vue de favoriser une harmonisation de leurs positions avec celles des autres participants.

Enfin, il est proposé de tenir des consultations auprès d'organisations de niveau national sur des enjeux d'envergure, comme les politiques de protection ou de mise en valeur du milieu forestier. La forme et la teneur de ces consultations seront discutées lors d'une rencontre qui réunira une quarantaine de ces organismes représentatifs de divers intérêts économiques, environnementaux, sociaux et autochtones.

Le résultat de ces diverses consultations et le contenu définitif de la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* devraient être connus avant la fin de l'hiver 2002.



# Des visions en partage, des ressources en héritage

« Des visions en partage, des ressources en héritage » est le thème du prochain Carrefour de la recherche forestière, qui sera de retour en 2003, plus précisément les 19 et 20 février. Cet événement existe depuis 1987 et il y a fort à parier que cette sixième édition sera toute aussi riche et fructueuse que les précédentes.

Cette activité de transfert de technologie ayant démontré son importance et son efficacité dans le passé, l'ensemble des intervenants forestiers du Québec ont formulé le désir de renouveler la tenue d'un tel événement. En 2003, c'est la Direction de la recherche forestière (DRF) du ministère des Ressources naturelles qui sera le maître d'œuvre de cet événement.



Exposants, conférenciers ou visiteurs, plus de 1500 personnes sont attendues à cet événement qui voit sa clientèle s'accroître régulièrement; la photo nous montre une partie de l'exposition du dernier carrefour, en 1997

## Une activité majeure de transfert de technologie

Le Carrefour de la recherche forestière consiste en un ensemble d'activités de transfert de connaissances. Entre autres, stands thématiques et conférences serviront à vulgariser les résultats de recherche et à faire connaître leurs

applications. Cet événement, unique pour la clientèle élargie du secteur forestier, sera l'occasion de partager et d'échanger sur les plus récents dénouements de la recherche forestière au Québec.

Sa formule simple et humaine permet aux utilisateurs de cette ressource d'appliquer directement les résultats de la recherche à leur travail. Dans l'optique d'améliorer le nombre et la qualité des contacts entre les participants, les organisateurs conserveront la formule d'échange de *cartes d'affaires* à partir du site Internet de l'événement.

Comme pour chacune des éditions précédentes, le Carrefour aura son thème. Celui de 2003, *Des visions en partage, des ressources en héritage*, vise le rôle crucial que la recherche forestière sera appelée à jouer, au cours du prochain quart de siècle, dans la préservation de nos forêts, de notre environnement et de notre niveau de vie.

Aujourd'hui, nous nous préoccupons notamment du maintien de la biodiversité, de la résilience des écosystèmes, de

l'harmonisation des multiples utilisations du milieu forestier et de l'aménagement intégré des ressources. Il est toutefois difficile d'imaginer les enjeux forestiers de demain et les impacts que certains phénomènes, encore nouveaux, auront sur les écosystèmes forestiers de 2025.

Qu'advient-il de la migration des espèces, provoquée par les changements climatiques; de l'influence des nouvelles technologies; de l'évolution démographique; des nouveaux modes de transformation du bois, etc.? En invitant les participants au Carrefour de la recherche forestière à réfléchir sur ce thème, nous souhaitons les amener à entrevoir les orientations à long terme de la recherche et les connaissances qu'il faudra acquérir pour être en mesure de respecter l'intégrité et la pérennité de nos ressources forestières.

## Une invitation lancée à toutes et à tous!

Depuis son édition de 1997, le Carrefour intègre un volet *Innovation*, qui s'ajoute à la présentation des résultats de recherche. Tous les domaines du secteur forestier sont touchés par cet événement, de la recherche sur les ressources forestières, jusqu'à l'exploitation et la transformation du bois en passant par la géomatique.

Ainsi, des participants du secteur public et d'entreprises privées, en provenance des centres urbains et des régions, seront sur place pour présenter leurs « bonnes idées ». Qu'il s'agisse de nouvelles méthodes de gestion et d'opération ou, encore, d'améliorations apportées aux outils et aux équipements forestiers dans différents domaines de la foresterie, les idées seront au rendez-vous. Exposants, conférenciers ou visiteurs, plus de 1500 personnes sont attendues à cet événement.

La participation d'employés du plus large éventail d'organismes publics et d'entreprises privées est fortement souhaitée, afin qu'ils puissent profiter de cette occasion pour transmettre leur expertise à l'ensemble des intervenants forestiers qui y seront réunis. La période d'inscription des stands s'étendra du 18 mars au 24 mai 2002. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le Carrefour, en composant le numéro de téléphone sans frais 1-866-299-2003, en communiquant par courriel à l'adresse [Carrefour@mrn.gouv.qc.ca](mailto:Carrefour@mrn.gouv.qc.ca) ou, mieux, en visitant le site Internet [www.mrn.gouv.qc.ca/Carrefour](http://www.mrn.gouv.qc.ca/Carrefour).

# Nouvelle usine de bois d'ingénierie de type structural à Saint-Félicien

## La méthode Lamontagne : des produits de qualité, à forte valeur ajoutée et répondant aux besoins spécifiques de la clientèle

Par Robert Légaré, Direction de la planification et des communications

En octobre dernier à Saint-Félicien, l'usine de *Produits forestiers Lamco inc.* était inaugurée. Le promoteur Ghyslain Lamontagne réalisait ainsi un concept industriel novateur et intégrateur : celui d'une usine fabriquant des composantes de bois d'ingénierie haut de gamme d'une très grande stabilité, selon un procédé breveté à grand potentiel de développement. Elle traite en outre des bois de sciage de petites dimensions et de faible valeur commerciale, permettant ainsi une utilisation optimale la matière première.

Plus précisément, l'usine fabrique des pièces structurales lamellées, collées sur les rives par un joint mécanique, et aboutées en longueurs correspondant aux besoins spécifiques du client. Ces produits sont exportés, libres de droits, vers des manufacturiers américains de maisons mobiles et usinées et, dans un avenir rapproché, vers d'autres pays du monde.

L'ouverture de l'usine n'est pas le fruit du hasard, mais résulte d'un travail de longue haleine, échelonné sur une période de cinq ans. Elle marque l'aboutissement d'un projet audacieux et ingénieux réunissant de nombreuses qualités sur le plan industriel.

Les dirigeants de l'entreprise ont en effet recherché de nouvelles avenues de transformation du bois d'œuvre, afin de répondre à la forte compétition des produits de substitution, beaucoup plus homogènes et stables. Le projet permet également d'envisager une présence accrue du matériau bois dans le marché de la construction résidentielle et, surtout, dans celui de la construction commerciale et industrielle. Enfin, le produit répondra aux attentes des consommateurs plus exigeants en termes de qualité, tout ceci en augmentant la valorisation de la matière première.

### Trouver le bon produit

Identifier un créneau de développement d'avenir était essentiel à la viabilité du projet. Lors de nombreuses visites industrielles aux États-Unis, monsieur Lamontagne et les membres de son équipe, accompagnés notamment de spécialistes de Forintek, ont pris conscience du problème numéro un des manufacturiers de maisons usinées : la perte de 15 % à 30 % de bois d'œuvre régulier, entraînant des pertes financières importantes. Un produit de bois très stable était indiqué pour solutionner ce problème.

### La force de la « recherche et développement »

Une fois identifiée l'idée de base, la *recherche et développement* a été une importante étape pour la réussite du projet. Elle a été

utilisée non seulement dans le cas des produits à fabriquer, mais aussi dans celui du procédé de fabrication, incluant la machinerie, l'agencement des équipements, les contrôles et la colle utilisée.

À ce chapitre, le projet a pu bénéficier d'une aide financière du ministère des Ressources naturelles, provenant de son *Programme de maîtrise technologique*. Une fois les produits mis au point, ils ont pu être testés à plusieurs reprises, sous de nombreux aspects, entre autres, celui du vieillissement. Dans ce cas particulier, contrairement au bois d'œuvre régulier, les produits Lamco n'ont subi aucune perte.

Le promoteur s'est associé à un fabricant reconnu de machineries industrielles spécialisées, Machinerie Doucet inc., pour concevoir et fabriquer les équipements appropriés. Il s'est aussi adressé à la compagnie Ashland, pour lui fournir une colle structurale, très performante, qui n'exige pas de four à haute fréquence, lui épargnant ainsi d'importants investissements. S'entourer de partenaires « complices » a été un élément majeur de la réussite du projet.

De plus, soulignons que Lamco a fait les démarches qui s'imposent pour obtenir les brevets, sur le produit et sur le procédé de

fabrication. Des licences de fabrication de ces nouveaux produits pourront donc être vendues et fournir des revenus supplémentaires à Lamco. Enfin, la validation des produits, obtenue auprès des organismes reconnus à cette fin, constitue toujours un atout important, notamment dans leur mise en marché.

### Implantation de l'usine à Saint-Félicien

L'implantation de l'usine à Saint-Félicien, sur les terrains de l'usine sœur *Granules L.G. inc.*, est importante, parce qu'elle permet de créer une plus grande synergie entre les deux usines.

Les sciures et les rabotures produites par Lamco sont ainsi acheminées rapidement à l'usine voisine.

Mais, surtout, la construction de l'usine dans cette région était importante pour monsieur Lamontagne, parce qu'elle permet la création d'une cinquantaine d'emplois offrant un avenir prometteur à de nombreux jeunes.

L'usine bénéficiera enfin d'une aide au démarrage du *Programme Forêt FAIRE* du ministère des Ressources naturelles, qui vise notamment à inciter les entreprises à réaliser des projets d'investissement dans la seconde et la troisième transformation des produits du bois résineux. La contribution du gouvernement représentera 15 % de la masse salariale qui sera versée pour les emplois créés au cours des trois prochaines années.

La réussite de ce projet démontre qu'il est possible de réaliser des projets prometteurs en matière de valorisation des bois, avec le dynamisme de gens d'affaires, l'appui du gouvernement et du milieu et l'apport d'une ressource inestimable. Ce projet prouve que le patrimoine forestier québécois est encore apte à offrir toutes sortes d'occasions d'affaires qui n'attendent que l'ingéniosité de leurs concepteurs et la compétence des travailleurs québécois pour devenir source de développement socio-économique.

### Les BRIGADES à votre rescousse!

Vous habitez une région-ressource?

Vous avez une idée pour un projet de transformation secondaire ou tertiaire du bois? Vous voulez la valider? Préciser le cadre général de votre projet? Savoir s'il vaut la peine de réaliser d'autres études?

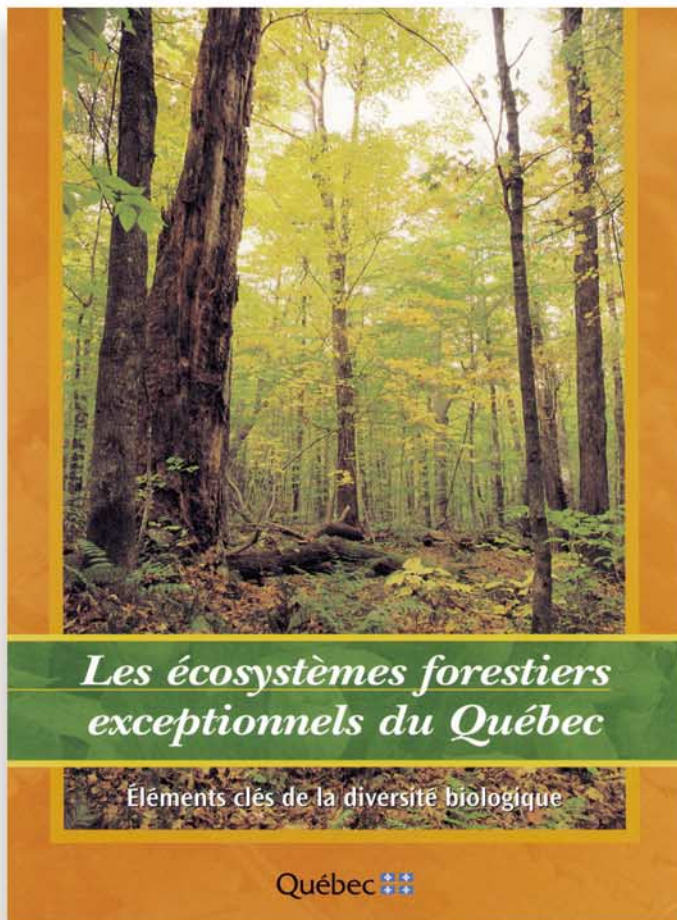
Le ministère des Ressources naturelles du Québec a une réponse pour vous : son programme de **Brigades de la deuxième et de la troisième transformation du bois (études exploratoires)**. Ce programme d'aide financière est réalisé en collaboration avec Forintek.

Vous êtes intéressés? Communiquer sans tarder avec les responsables du développement industriel du Ministère dans votre région.

Poste publication  
1540041

Port de retour garanti  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction de la planification et des communications  
5700, 4<sup>ème</sup> Avenue Ouest (bureau B 302)  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

## Nouvelle publication



### **Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec**

Cette nouvelle parution apporte des éléments de réponse aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'un écosystème forestier exceptionnel? Où sont-ils? Pourquoi les protéger? Qui peut contribuer à leur protection? Comment le ministère des Ressources naturelles s'implique-t-il dans leur protection? On y trouve aussi des renseignements de base sur le nouveau statut légal de protection inséré dans la Loi sur les forêts au printemps 2001.

<http://www.mrn.gouv.qc.ca /3/36/363/ecosystemes.asp>

*Direction de l'environnement forestier (DEF)*  
(Disponible au 1-866-CITOYEN)

Ressources  
naturelles

Québec

